Retour au menu

INSTITUT SÉNÉGALAIS
DE
RECHERCHES AGRICOLES

MICHIGAN STATE
UNIVERSITY
DEPARTMENT OF AGRICULTURAL ECONOMICS

ETUDES ET DOCUMENTS

POLITIQUE DE FIXATION DES PRIX DES CEREALES AU SENEGAL

Synthèse d'études réalisées depuis l'installation de la Nouvelle Politique Agricole

O. Ndoye, D. Boughton et E. Crawford

ISSN 0850-8933

Vol 4 Nº 17 1991

ISRA

Institut Sénégalais de Recherches Agricoles

Rue Thiong x Valmy
BP. 3120
DAKAR, Sénégal

☎ **21 24 25 / 21 19 13**

Telex 61117 SG
TLC (221) 22 34 13

Document réalisé par

la Direction des Recherches sur les Systèmes Agraires et l'Economie Agricole
Route du Front de Terre
B.P. 2057
Dakar - Hann
☎ 32 04 42

Ousseynou Ndoye
Chercheur ISRA
Candidat PhD Département d'Economie agricole, MSU

Duncan Boughton
Assistant de Recherche
Candidat PhD Département d'Economie agricole, MSU

Eric Crawford
Professeur
Directeur du Projet SAR II
Département d'Economie agricole, MSU

© ISRA 1991

Conception et réalisation UNIVAL-ISRA

Liste des acronymes

BAME	Bureau d'Analyses Macro-Economiques
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
GRS	Gouvernement de la République du Sénégal
CPSP	Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix
MSU	Michigan State University
NPA	Nouvelle Politique Agricole
ISRA	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
SAED	Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé
USAID	Agence des Etats-Unis pour le Développement International

Retour au menu

Table des matières

1. INTRODUCTION

2. POLITIQUE DES PRIX CEREALIERS ET REPONSES DE LA PRODUCTION

3. STABILISATION DES PRIX CEREALIERS ET ROLE DU CSA ET DE LA SAED

4. PRIX DU MARCHE ET COMPORTEMENT DES COMMERCANTS
   - 4.1. Coûts et Marges du Secteur Privé
   - 4.2. Composition des Coûts de Commercialisation
   - 4.3. Marges de Commercialisation et Performance des Secteurs Publics et Privés

5. CONCURRENCE DES MARCHES AU SENEGAL

6. IMPACT DU SYSTEME D'INFORMATION SUR LES MARCHES
   - 6.1. Objectifs de l'Evaluation du BAME
   - 6.2. Méthodes Utilisées pour l'Evaluation
   - 6.3. Impact du Système d'Information sur les Prix
   - 6.4. Fiabilité des Prix Annoncés
   - 6.5. Suggestions des Acteurs pour l'Amélioration du Système d'Information sur les Marchés

7. COMMERCE DU RIZ AU NIVEAU DE LA SENEGAMBIE
   - 7.1. Facteurs Motivant le Commerce du Riz au Niveau de la Sénégambie
   - 7.2. Quantités de Riz Réexportées de la Gambie au Sénégal
   - 7.3. Effet des Ecarts de Prix sur la Sécurité Alimentaire et le Bien-être des Ménages

8. CONCLUSIONS

REFERENCES

1. INTRODUCTION

En 1984, le gouvernement de la République du Sénégal (GRS) a défini une Nouvelle Politique Agricole (NPA) dont le but principal est de réaliser un niveau d'autosuffisance alimentaire de 80 % d'ici l'an 2000. Pour appuyer la mise en oeuvre de la NPA et aider à suivre et à évaluer son efficacité, le Bureau d'Analyses Macro-Economiques (BAME) de l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA) a initié un programme de recherches en 1983, avec les objectifs suivants (Newman et al., 1984):[1]

a) étudier si les incitations faites aux producteurs et aux éleveurs sont appropriées ;

b) mener des études sous-sectorielles sur les cultures d'exportation, les cultures locales et sur de nouvelles cultures ;

c) analyser l'efficacité du système de commercialisation.

Le programme de recherche du BAME avait 3 principaux volets (Newman et al., 1984) :

a) **Economie de la production,** qui mettait l'accent sur la distribution et l'utilisation des intrants (semences, engrais, équipement) et l'adoption de technologie améliorée ;

b) **Commercialisation,** qui traitait de l'organisation, du fonctionnement et de la performance de différents sous-secteurs (céréales, cultures de rente, pêche, élevage, maraîchage) ;

c) **Sécurité alimentaire** aux niveaux national, régional et des ménages ainsi que les compromis qui en découlent.

L'objectif principal des différents programmes était de collecter des données primaires et mener une analyse empirique axée sur les problèmes-clés du système agro-alimentaire sénégalais. Dans le passé, la "croyance populaire" était la principale force motrice de la politique gouvernementale. Le danger qu'il y a à compter sur

---

[1] Ce programme a été initié avec le Projet Recherche et Planification Agricole du Sénégal, Contrat No. 685-0223 financé par l'USAID et exécuté par MSU.

la "croyance populaire" pour la définition des politiques agricoles est que cette croyance implique plusieurs hypothèses implicites. Staatz (1988) les énumère comme suit :

a) les changements apportés à la politique officielle des prix définie au niveau ministériel se traduisent en fait par de nouvelles politiques au niveau des marchés ruraux ;

b) les prix officiels ont un impact sur les prix effectivement perçus par les producteurs ou payés par les consommateurs ;

c) les nouveaux prix changent suffisamment les incitations aux producteurs pour les amener à modifier leur comportement dans le sens souhaité ;

d) les producteurs sont capables de répondre significativement aux changements de prix ;

e) tout accroissement de la production résultant des nouvelles politiques peut être effectivement commercialisé ;

f) l'augmentation de la production provoquée par une augmentation des prix entraîne une croissance économique globale plus rapide.

Le présent document mesure la validité de ces hypothèses dans le cas du Sénégal. Il résume aussi les principaux problèmes décelés par les différentes études, avec une attention particulière sur les prix céréaliers. Le document se divise en six sections : 1) politique des prix céréaliers et réponses à la production ; 2) stabilisation des prix céréaliers et impact des organismes publics (CSA et SAED) ; 3) prix du marché et comportement des commerçants; 4) concurrence des marchés au Sénégal ; 5) impact du système d'information sur les marchés sur les acteurs des marchés ; et 6) commerce du riz au niveau de la Sénégambie.

2. POLITIQUE DES PRIX CEREALIERS ET REPONSE DE LA PRODUCTION

De nombreuses études empiriques menées dans des pays en développement ont trouvé que les producteurs répondent positivement aux incitations sur les prix en augmentant leur production (Bateman, 1965 ; Dean 1965 ; Oni 1969). En ce qui concerne le Sénégal, les preuves empiriques obtenues à ce jour ont montré que

le degré de réponse est faible pour le mil. Gaye (1983) en utilisant des séries chronologiques pour la période 1960-1981, a trouvé une élasticité-prix du mil de 0,60 aux valeurs moyennes des prix et des quantités, et de 0,28 en utilisant les valeurs de 1981.[2] Gaye a aussi fait état d'une élasticité-prix croisé pour le riz de 0,41 aux valeurs moyennes, et de 0,20 en utilisant les valeurs de 1981. En 1985, le GRS a augmenté les prix aux producteurs de céréales locales (mil, sorgho, maïs et riz paddy) afin de stimuler la production. L'hypothèse implicite du GRS était que les ménages ruraux sont ou pourraient devenir des vendeurs nets de céréales. Comme l'a montré Weber et al. (1988), Crawford (1988), Ndoye et Ouédraogo (1988) et Goetz (1990), peu de ménages tendent à être des vendeurs nets de céréales au Sénégal. Pour cette raison, beaucoup de ménages pourraient ne pas être en mesure de répondre au relèvement du prix plancher décidé par le GRS comme incitation à l'augmentation de la production (Goetz, 1990). Il y a aussi la question de savoir si le relèvement du prix plancher aura un effet sur les prix réellement perçus par les producteurs.

Commander et al. (1989) ont trouvé que la politique des prix n'entraînait aucune augmentation de la production agricole globale au Sénégal mais a pu, en même temps que d'autres facteurs hors-prix tels que la réduction du crédit semencier, avoir un impact sur l'allocation des terres entre le mil et l'arachide. Braverman et Hammer (1986) ont estimé qu'une augmentation de 25 % du prix du riz au consommateur entraînerait une augmentation de 11,3 % de la production de mil. Ceci donne une élasticité-prix croisé du mil par rapport au riz de 0,45 qui est du même ordre de grandeur que celle

---

[2] L'élasticité-prix est une mesure de la réponse de la production au prix et s'exprime comme changement de pourcentage de la production en réponse à un changement d'un pour cent du prix du produit. L'élasticité-prix croisé est une mesure de la réponse de la production d'une culture au prix d'une autre culture et s'exprime comme changement de pourcentage de la production en réponse à un changement d'un pour cent dans le prix d'un produit différent. Dans les deux cas, l'élasticité est généralement calculée aux valeurs moyennes des prix et des quantité pour les données analysées.

estimée par Gaye (1983). En 1984, le GRS a augmenté de 23 % le prix du riz au consommateur. Durant la campagne de 1984, la production de mil a augmenté de 34 % comparée à 1983. De 1985 à 1987, la production de mil a augmenté de 125 % comparée à 1983. En 1988, le GRS a diminué le prix du riz de 18,75 %. Comparé à la campagne de 1987, la production de mil a diminué de 26 %. Ces observations indiquent une corrélation positive entre le prix du riz au consommateur et la production de mil. Néanmoins, il faut les considérer avec prudence puisque beaucoup d'autres facteurs tels que la pluviométrie ont un impact sur la production de mil.

Freud et al. (1988) ont élaboré un modèle du secteur agricole du Sénégal et simulé l'impact de quatre scénarios sur la période 1986-1995 : un scénario de base, un scénario d'avantage comparatif, un scénario d'autosuffisance et un scénario d'intensification. Dans ces quatre scénarios, seuls les prix du maïs et du mil au producteur étaient endogènes, alors que le prix du paddy au producteur, le prix du riz importé au consommateur et la population étaient exogènes. Les principaux résultats étaient :

a) pour le scénario de base, dans lequel les prix de référence sont ceux qui ont officiellement prévalu en 1986 (c'est-à-dire 70 FCFA/Kg pour le mil et le maïs, 85 FCFA/Kg pour le paddy et 160 FCFA/Kg pour le riz importé), la production de mil et de maïs doivent, selon les projections, augmenter de 41 % et de 42%, celle de paddy de 78 % et les importations de riz de 8,6 % pendant la période 1986-1995.

b) pour le scénario d'avantage comparatif, dans lequel les prix de référence sont 50 FCFA/Kg pour le mil et le maïs, 60 FCFA pour le paddy et 150 FCFA/Kg pour le riz importé, la production de mil et de maïs doivent, selon les projections, diminuer de 38,8 et 28,3 %, la production de paddy ne change pas et les importations de riz augmentent de 51,6 %.

c) pour le scénario d'autosuffisance, dans lequel les prix de référence sont 70 FCFA/Kg pour le mil, le maïs et le paddy et 200 FCFA/Kg pour le riz importé, la production de mil et de maïs doivent, selon les projections, augmenter de 18,8 et de

34,9 %, la production de paddy ne change pas, et les importations de riz diminuent de 25,6 %.

d) pour le scénario d'intensification, dans lequel les prix de référence sont 60 FCFA/Kg pour le mil et le maïs, 75 FCFA/Kg pour le paddy et 180 FCFA/Kg pour le riz importé, la production de mil et de maïs doivent, selon les projections, augmenter de 6,3 et de 7,2 %, la production de paddy reste inchangée, et les importations de riz diminuent de 4,96 %.

Les résultats de la simulation semblent indiquer que les importations de riz diminuent à chaque fois que l'écart entre les prix de référence du mil et du riz importé atteint 120 FCFA/Kg. Les importations de riz augmentent si l'écart est inférieur à 120 FCFA/Kg.

Martin (1988) a aussi simulé l'impact de diverses politiques de prix sur l'offre de mil, de maïs et de riz paddy. Il a projeté que si les prix de 1986-87 aux producteurs de toutes les céréales (mil, maïs, riz) augmentaient de 40 %, la production de mil augmenterait de 2 % seulement. Si les prix aux producteurs augmentaient de 80 %, la production de mil augmenterait de 8 % seulement. Martin a projeté que si, seul le prix du riz au producteur augmentait de 40 ou de 80 %, la production rizicole n'augmenterait dans l'un ou l'autre cas que de 2 % seulement. Pour le maïs, si le prix au producteur de toutes les céréales augmentait de 40 %, la production augmenterait de 101 %, alors qu'elle augmenterait de 137 % si le prix au producteur augmentait de 80 %.

De l'analyse de Martin (1988), il apparaît qu'il y a une réponse significative de la production aux augmentations du prix du maïs, mais pas pour le mil et le riz. De nombreuses raisons expliquent la faible réponse pour le mil et le riz : le mil est moins rentable que l'arachide même lorsque les prix du mil sont augmentés (Martin, 1988), le manque de technologies améliorées, les contraintes de terre et le coût élevé de l'extension de la riziculture irriguée (Shapiro et Berg, 1988).

L'un des enseignements de la simulation de Martin est que la politique des prix incitatifs est une condition nécessaire mais pas

suffisante pour augmenter l'offre de céréales locales. Il est important de comprendre l'interaction entre la politique des prix, la technologie et les institutions (Martin, 1988 ; Martin et Crawford, 1989 ; Weber et al., 1988). Les enquêtes récentes menées par ISRA/BAME dans le Bassin Arachidier vont élucider l'importance de la technologie et des institutions pour augmenter la production millicole à l'avenir. De plus, le projet ISRA/IFPRI financé par l'USAID apportera plus de lumière sur la réponse actuelle de l'offre des céréales locales.

3. STABILISATION DES PRIX CEREALIERS ET ROLE DU CSA ET DE LA SAED

Etant donné que la réponse de l'offre de céréales locales est faible et la production instable, les organismes gouvernementaux peuvent-ils efficacement stabiliser les prix et revenus perçus par les producteurs ? Les prix céréaliers jouent un double rôle dans le système alimentaire sénégalais et déterminent le niveau de bien-être des producteurs et des consommateurs (Staatz et al., 1989). Les producteurs agricoles veulent de meilleurs prix afin d'accroître leurs revenus, alors que l'augmentation des prix réduit les revenus réels des populations urbaines et ceux des ménages ruraux qui sont des acheteurs nets de denrées alimentaires. Cette situation reflète ce que Timmer et al. (1983) appellent le dilemne des prix alimentaires.

Au Sénégal, la production céréalière fluctue considérablement. Pendant la période 1979-1988, les coefficients de variation du maïs, du mil et du paddy étaient de 35 %, 28 % et 23 % respectivement. Ainsi, les prix des céréales fluctuent en conséquence. Les recherches menées dans le Bassin Arachidier révèlent que les prix du mil au producteur suivent quatre phases distinctes (Ouédraogo et Ndoye, 1988a ; Ouédraogo et Sidibé, 1990):

a) la période de récolte (octobre-décembre) où les prix du mil sont bas et se situent en-dessous du prix plancher fixé par le GRS ;

b) la période officielle de commercialisation de l'arachide (Janvier-Mars) où l'offre de mil sur le marché est réduit, ce qui augmente son prix ;

c) la période qui correspond à la préparation pour la saison hivernale (Avril-Juin) où les producteurs vendent leur mil pour acheter des semences d'arachide et de l'engrais, diminuant ainsi les prix du mil (bien que les prix soient toujours en moyenne plus élevés que ceux observés pendant la période de récolte) ;

d) la période de soudure (Juillet-Septembre) où les prix du mil atteignent leur niveau maximum.

Il est clair que tout projet de stabilisation des prix au Sénégal doit surtout cibler les périodes de récolte et de soudure. Etant donné que les prix du mil sont au plus bas pendant la période de récolte, les producteurs qui vendent pendant cette période sont plus défavorisés que ceux qui peuvent se permettre d'attendre et de vendre plus tard. Les principales questions qui se posent sont de savoir l'importance des quantités de mil vendues pendant la période de récolte, le pourcentage de ménages impliqués, et l'importance du nombre de ménages qui vendent pendant la récolte pour racheter plus tard. Selon Goetz (1990) l'hypothèse, des "ventes forcées" (c'est-à-dire le fait de vendre à bas prix pendant la récolte et de racheter plus tard à un prix plus élevé) n'est pas verifiée pour le Sud-Est du Sénégal. Les recherches actuellement menées par Ndoye permettront d'y voir plus clair en ce qui concerne le Bassin Arachidier. Puisque les prix du mil sont plus élevés pendant la période de soudure, les ménages urbains et ruraux à faible revenu qui achètent durant cette période seront négativement affectés alors que le nombre limité de vendeurs en profite.

Depuis le début de la NPA jusqu'en 1988, le CSA était chargé de stabiliser le marché du mil pendant la récolte en payant aux producteurs le prix plancher fixé par le gouvernement. On avait observé que les prix du mil au producteur étaient plus bas dans les localités où le CSA n'intervenait pas que dans celles où il intervenait. Ceci indique que la présence du CSA sur le marché

amène les commerçants à offrir aux producteurs un prix plus compétitif (Ndoye et Ouédraogo, 1987). Mais malgré l'intervention du CSA, les prix du marché pendant la récolte sont en moyenne plus bas que le prix plancher. L'impact limité du CSA s'explique par trois principales raisons : des ressources financières insuffisantes qui empêchent le CSA d'acheter toutes les quantités que les producteurs sont disposés à vendre ; la politique administrative qui ne permet pas au CSA d'acheter en petites quantités ; et la dispersion des interventions du CSA sur de nombreux marchés, plutôt qu'une concentration sur quelques marchés afin de réduire les coûts (Ndoye et Ouédraogo, 1987).

Chose surprenante, au Sud-Est du Sénégal, 75 à 90 % des achats de céréales par le CSA proviennent directement des producteurs (Goetz, 1987). Ceci indique qu'au Sud-Est du Sénégal, contrairement au Bassin Arachidier, soit les producteurs ne vendent pas en petites quantités (ce qui est improbable), soit le CSA est forcé d'acheter n'importe quelle quantité offerte par les producteurs, probablement à cause de la rareté des commerçants dans cette région (Fall, 1987).

Dans le cas du riz, pour lequel la SAED a mission d'intervenir sur le marché, l'efficacité du prix plancher est affectée par l'évacuation tardive du paddy des points d'achat, et par le fait que les producteurs ne sont pas payés immédiatement lorsqu'ils vendent leurs graines (Morris, 1988).

4. PRIX DU MARCHE ET COMPORTEMENT DES COMMERCANTS

Comme le montre l'exposé précédent, le prix plancher des céréales locales ne s'est pas avéré être un mécanisme de soutien efficace. Dans cette situation, les producteurs pourraient trouver plus logique de chercher d'autres débouchés. Quelles sont les preuves empiriques sur les relations entre producteurs et commerçants ?

Au Sénégal, comme dans beaucoup de pays d'Afrique de l'Ouest, "l'exploitation" des producteurs par les commerçants a été utilisée pour justifier le monopole légal accordé aux organismes publics et

parapublics (Ndoye et Ouédraogo, 1987). Ainsi, le gouvernement a toujours fixé les prix des céréales locales jusqu'en 1988. Ces prix reflètaient davantage ce que le gouvernement voulait qu'ils fussent que les prix réels auxquels les transactions se faisaient (Newman et al., 1987). Comme indiqué dans divers documents du BAME, les prix réels du marché étaient parfois plus élevés que les prix officiels annoncés. Ceci indique que l'interaction entre l'offre et la demande a plus d'influence sur les prix que les efforts faits par les commerçants pour exploiter les producteurs. Un autre argument souvent avancé est que les commerçants font payer des prix élevés aux consommateurs pour des produits achetés à bas prix. Pour vérifier le bien-fondé de telles allégations, il est important de répondre aux questions suivantes:

a) Les commerçants intègrent-ils dans leurs prix aux consommateurs des marges excessives ?

b) Quels sont les types de coûts de commercialisation les plus significatifs et que peut-on faire pour les réduire ?

c) Quelle comparaison peut-on faire entre le secteur public et le secteur privé en termes de marges de commercialisation et de performance réelle ?

4.1. Coûts et Marges du Secteur Privé

Pendant la campagne de commercialisation 1984-85, des budgets basés sur les prix observés et les coûts de commercialisation des grossistes ont montré des marges nettes de 5 à 8 % du prix de revente, correspondant à des coûts de commercialisation de 15,8 à 16,5 FCFA/Kg au total (Newman et al., 1987). Une étude plus récente (Ouédraogo et Ndoye, 1988b) distingue entre trois différents scénarios de vente du mil.

a) **Le grossiste achète et vend au niveau du même marché**

Dans cette situation, la marge nette du grossiste est de 2,94% du prix de revente s'il n'y a pas eu de stockage. S'il y a eu stockage, sa marge nette est de 3,84 % du prix de revente. La rentabilité du capital investi dans l'opération sans stockage,

mesuré comme le ratio de la marge nette sur le capital total investi (exprimé en pourcentage) est de 2,77 pour un mois. Comparé au taux d'intérêt officiel de 1,25 % par mois, il apparaît qu'il y a un profit anormal intégré dans le prix fixé par les grossistes. Cependant, lorsque l'on fait la comparaison avec le taux d'intérêt appliqué dans le secteur informel et qui est de 3,25 % par mois (Ouédraogo et Ndoye, 1988b), ou de 7,2 % par mois (Newman et al., 1987), ce niveau de profit est normal.

Avec le stockage, le rentabilité du capital est de 3,47 %, c'est-à-dire plus que le taux d'intérêt mensuel officiel et le taux calculé par Ouédraogo et Ndoye (1988b), mais moins que le taux estimé par Newman et al. (1987).

b) Le grossiste transfère le mil du Sud du Bassin Arachidier aux centres urbains/semi-urbains en moins d'un mois

Comme le montre le tableau 1, lorsque l'on fait la comparaison avec les taux d'intérêt appliqués dans le secteur informel, il apparaît qu'il n'y a un profit anormal que dans le cas où le grossiste transfère le mil à Diourbel. Cependant, si l'on fait la comparaison avec le taux d'intérêt officiel, des profits anormaux sont réalisés dans tous les cas. La rentabilité du capital pourrait être moins élevée en réalité puisque les marges nettes portées sur le tableau n'incluent pas les rémunérations des aides ou les frais de nourriture et de logement du grossiste lorsqu'il transfère le mil (Ouédraogo et Ndoye, 1988b).

Pour le riz, Morris (1988) a trouvé que la marge nette dans le marché parallèle était de 7,39 % du prix de revente, correspondant à des coûts de commercialisation de 17,61 FCFA/Kg au total. La rentabilité du capital est de 7,98 %. A supposer que cette opération soit effectuée en moins d'un mois (puisque le budget présenté par Morris n'inclut pas de coût de stockage), la rentabilité du capital pourrait représenter un profit anormal puisqu'elle est plus élevée que le taux d'intérêt mensuel officiel et les taux appliqués dans le secteur informel. Cependant, la marge nette n'inclue pas une prime pour les risques d'amende ou d'autres

sanctions pour non-respect de la réglementation officielle, puisque la vente du riz sur le marché parallèle était illégale.

c) Le grossiste stocke du mil pendant plus de 6 mois

Dans cette situation, le stockage n'est rentable que si le grossiste peut avoir accès au crédit officiel. Ce n'est pas dans l'intérêt du secteur privé de stocker à long terme si le crédit informel doit être utilisé, étant donné que cela produit une marge nette négative (Ouédraogo et Ndoye, 1988b). Compte tenu du fait que les commerçants comptent davantage sur les sources informelles pour s'approvisionner en capital que sur les sources officielles (Newman et al., 1987), l'essentiel du stockage à long terme doit être réalisé au niveau villageois par les producteurs, ou par l'Etat, sauf si le crédit officiel est disponible. Ceci a d'importantes implications pour l'objectif du gouvernement de substituer le riz importé aux céréales locales.

4.2. Composition des Coûts de Commercialisation

Dans le Bassin Arachidier, les coûts de transport représentent 69 % du total des coûts de commercialisation (Ouédraogo et Ndoye, 1988b). Par contre, l'usinage est l'élément le plus important des coûts de commercialisation dans la Vallée du Fleuve Sénégal, représentant 53 % du total (Morris, 1988).

Des améliorations dans la transformation et le transport des céréales pourraient avantager le producteur et le consommateur en diminuant les coûts de commercialisation du riz et du mil. Dans le Bassin Arachidier, le gouvernement doit construire plus de routes, réduire les taxes à l'importation de pièces de rechange, faciliter les importations de camions et fournir du crédit pour l'investissement dans le transport. Ceci permettrait de réduire les coûts de transport et la concurrence entre le mil et l'arachide pour des services de transport rares, particulièrement pendant la campagne officielle de commercialisation de l'arachide. Pour ce qui concerne la Vallée du Fleuve Sénégal, le gouvernement doit aider à réduire les coûts d'usinage en facilitant l'acquisition de plus de

moulins dans certaines zones éloignées de la vallée, en fournissant du crédit aux artisans locaux (forgerons) qui sont capables de fabriquer un grand nombre de pièces de rechange à des coûts réduits, et en accélérant le processus d'électrification des villages puisque les moulins électriques sont beaucoup moins chers à faire fonctionner que les moulins-diesel. Bien qu'une augmentation de l'offre de services d'usinage doive entraîner des charges d'usinage plus faibles, l'usinage restera probablement

Tableau 1

Marges sur le Transfert du Mil par les Grossistes du Sud du Bassin Arachidier aux Centres Urbains/Semi-Urbains en l'Espace d'un Mois

Destination	Marge Brute FCFA/Kg	Marge Nette FCFA/Kg	Marge comme % du prix de vente	Capital Investi FCFA/Kg	Rentabilité du capital %
Dakar	11,36	3,51	4,57	73,84	6,19
Diourbel	8,63	2,78	4,71	56,12	8,39
Kaffrine	7,50	1,02	1,54	69,02	2,23
Kaolack	6,62	1,97	2,79	69,18	4,03
Thiès	9,15	2,14	2,65	81,56	3,25
Touba	8,80	3,55	4,78	74,11	6,45
Ziguinchor	10,80	3,84	4,28	86,48	4,95

Source : Adapté de Ouédraogo et Ndoye (1988b).

rentable parce que les "prix actuels de transformation au seuil de rentabilité" sont considérablement plus faibles que les prix facturés par les propriétaires des décortiqueuses (Morris, 1988).

4.3. Marges de commercialisation et Performances du Secteur Public et du Secteur Privé

Dans les marchés ruraux du Bassin Arachidier, les collecteurs qui achètent auprès des producteurs pour vendre aux grossistes ont

une marge brute cible de 5 FCFA/Kg (Ndoye et Ouédraogo, 1987 ; Ouédraogo et Ndoye, 1988a et 1988b). Les grossistes qui achètent et vendent dans les mêmes marchés ruraux ou qui transfèrent les céréales des marchés du Sud du Bassin Arachidier vers les centres urbains et semi-urbains ont une marge nette qui ne dépasse pas 5 FCFA/Kg (voir Tableau 1). La marge fixée par le CSA pour les coopératives et les sections villageoises qui ont stocké du mil pour son compte au cours des campagnes de commercialisation 1984-85 et 1985-86 était de 5 FCFA/Kg, c'est-à-dire du même ordre de grandeur que les marges brutes des collecteurs et les marges nettes des grossistes (Ndoye et Ouédraogo, 1987).

De plus, les commerçants du Bassin Arachidier manipulent des quantités de mil plus importantes que celles du CSA, même s'ils achètent en petites quantités. Les résultats des enquêtes pour la campagne 1984-85 menées sur un échantillon de 63 grossistes sur une période de 6 mois ont montré que les grossistes manipulent des quantités de mil cinq fois plus importantes que celles du CSA (Newman et al., 1987). Une autre enquête réalisée en 1985-86 sur un échantillon de 70 grossistes sur une période de 6 mois a révélé que les grossistes manipulent deux fois plus de mil que le CSA (Ndoye et Ouédraogo, 1987). Dans la Vallée du Fleuve Sénégal, la quantité moyenne mensuelle manipulée par les commerçants privés était estimée à 5500 tonnes de paddy, c'est-à-dire 2,5 fois la quantité traitée par la SAED pendant la même période (Morris, 1988).

Le degré de compétitivité des marchés céréaliers au Sénégal est un indicateur de l'efficacité avec laquelle les ressources rares sont allouées entre diverses activités. Sur le plan empirique, la concurrence des marchés peut s'étudier selon plusieurs approches différentes (Harris, 1979) :

a) le calcul des corrélations des prix entre marchés pour indiquer le degré d'intégration entre eux ;
b) l'étude des relations entre les écarts de prix dans les marchés et les coûts de transport ;
c) l'étude des relations entre les variations saisonnières de prix et les coûts de stockage.

5. CONCURRENCE DES MARCHES AU SENEGAL

Etant donné que le secteur privé est très actif en matière de fourniture de débouchés aux producteurs, il est important de poser la question de savoir si le comportement des commerçants est discipliné par la concurrence. Probablement à cause du peu de données que cela nécessite, l'évaluation du degré d'intégration des marchés en calculant les corrélations des prix entre marchés a été largement utilisée pour mesurer la concurrence des marchés, en utilisant des séries de prix avec ou sans trend. Selon Harris (1979), pour la plupart des études, il y a un "manque de logique entre les données et la conclusion tirée". Contrairement aux études précédentes, Delgado (1986) a étudié l'intégration des marchés au Nord du Nigéria en démontrant comment le réseau de marchés est intégré plutôt que de se limiter à des comparaisons par paire de marchés.

Au Sénégal, l'intégration des marchés a rarement été étudiée en raison du manque de données fiables et cohérentes. Ndoye (1987) a tenté d'appliquer l'approche de la décomposition de la variation du prix préconisée par Delgado pour tester l'intégration des marchés du Bassin Arachidier, en utilisant des données bi-hebdomadaires au niveau des producteurs pour la période 1984-86. Les résultats n'ont pas confirmé l'existence d'une intégration des marchés ; l'hypothèse nulle de l'intégration des marchés a été rejetée au seuil de 5 %. Etant donné qu'il existe davantage de données sur les prix grâce au programme de commercialisation céréalière de l'ISRA, une seconde analyse sera entreprise par Ndoye. Par ailleurs, les deux autres approches d'analyse de la concurrence des marchés seront aussi appliquées aux données du Bassin Arachidier, particulièrement pour la construction de cartes saisonnières de prix.

6. IMPACT DU SYSTEME D'INFORMATION SUR LES PRIX

En 1987, le CSA a initié un système d'information sur les prix pour une plus grande transparence des marchés. Quel a été son

impact sur les acteurs du marché ? A-t-il permis d'augmenter la concurrence ?

L'importance d'un tel système peut être saisie à travers la citation de Timmer et al. (1983) suivante : "Les mesures les plus importantes que les gouvernements peuvent prendre pour rendre l'information sur les prix du marché plus juste et assurer moins de discrimination entre le petit producteur d'une part et le consommateur d'autre part consistent à fournir à l'un et l'autre des informations correctes et opportunes sur la situation réelle du marché". Ceci souligne l'importance de la fourniture des informations aux acteurs du marché en temps opportun, de la forme sous laquelle les informations sont publiées (français, langues nationales, écrite, orale), du montant de l'investissement nécessaire pour y accéder, du nombre de marchés considéré et des types d'information (prix, quantité commercialisée, production), des projections sur les superficies cultivées dans les différentes régions et les rendements escomptés), qui sont autant de signaux qui permettent d'appréhender la rareté ou l'abondance relative des différents produits agricoles.

Le gouvernement du Sénégal et la République Fédérale Allemande ont initié en 1987 un système d'information sur les prix mis en oeuvre par le CSA. Les principaux éléments de ce système sont : la collecte de données sur les prix au producteur et au détail des principaux produits agricoles (mil, sorgho, arachide, niébé, maïs) ; la diffusion des informations à la radio et dans le "Soleil" ; la fourniture d'informations sur les niveaux des stocks existants dans les marchés ruraux et semi-urbains en comptant le nombre de sacs dans ces marchés.

En principe, de telles informations augmentent la concurrence et permettent ainsi une allocation plus efficace des ressources. Le CSA, à travers sa collaboration avec l'ISRA/BAME, a amélioré substantiellement sa méthode de collecte et de diffusion des informations auprès des acteurs des marchés (Ouédraogo et Sidibé, 1990). Les sections qui suivent résument les objectifs, les méthodes et les conclusions d'une récente évaluation du système

d'information sur les prix par le BAME, menée par Ouédraogo et al. (1989).

6.1. Objectifs de l'Evaluation du BAME

Les objectifs étaient de :

a) mesurer le degré de diffusion des prix auprès des acteurs des marchés ;

b) vérifier la fiabilité des prix annoncés ;

c) déterminer l'impact de ces prix ;

d) faire des recommandations pour améliorer le système.

6.2. Méthodes utilisées

La population-cible de l'évaluation comprenait des producteurs, des commerçants et des consommateurs de céréales locales et de niébé. Les interviews ont eu lieu dans des marchés ruraux, semi-urbains et urbains. Trois marchés urbains ont été sélectionnés à Dakar, un marché semi-urbain dans chaque capital régional (sauf Fatick) et plusieurs marchés ruraux à travers le Bassin Arachidier. L'échantillon a été choisi au hasard et comprenait 904 acteurs des marchés (agriculteurs, commerçants, consommateurs).

6.3. Impact du Système

Au Sénégal, les acteurs des marchés sont officiellement informés des prix pratiqués dans les principaux marchés ruraux et semi-urbains par la radio ou le "Soleil". Les résultats des enquêtes de Ouédraogo et al. (1989) révèlent que les producteurs écoutent ces informations à la radio plus que les commerçants et les consommateurs (des centres urbains et semi-urbains). Ce dernier groupe était le moins informé des prix annoncés à la radio. Dans les marchés ruraux, les commerçants écoutent plus que les producteurs. Les commerçants et consommateurs de Dakar écoutent plus que leurs homologues des autres régions. L'absence d'écoute est due notamment au manque de ressources pour acheter un poste de

radio dans le cas des producteurs et à l'ignorance de l'existence de l'émission dans le cas des consommateurs.

Seuls 4 % des commerçants et 5 % des consommateurs lisent les informations sur les marchés publiées dans le "Soleil" ; le pourcentage est nul pour les producteurs. Les principales raisons du faible impact des prix publiés dans le "Soleil" sont le nombre limité des acteurs des marchés qui peuvent lire le français et le manque de ressources financières pour acheter le journal.

L'évaluation du BAME révèle que, selon certains commerçants, de nombreux commerçants des régions déficitaires viennent dans les régions excédentaires pour y acheter du mil et profiter ainsi des bas prix qu'ils ont entendus à la radio, au lieu d'attendre que le mil leur soit livré, ce qui augmente son prix. De plus, selon les acteurs des marchés, le système d'information sur les marchés leur permet de mieux planifier leurs achats ou ventes et de connaître à l'avance les marchés qui offrent les prix les plus avantageux. A cet égard, l'impact du système mis en place au Sénégal est similaire à celui du Mali. Selon Dembélé, Staatz, et Egg (1990), l'émission réalisée à la radio par le système d'information a permis aux consommateurs d'obtenir des prix plus bas dans certains marchés grâce à une concurrence accrue. Il s'y ajoute que de nombreux commerçants utilisent les données collectées grâce au système pour décider des marchés où ils vont acheter ou vendre (Dembélé, Staatz, et Egg, 1990).

6.4. Fiabilité des Prix Annoncés

La confiance des acteurs des marchés dans les prix annoncés à la radio ou publiés dans le "Soleil" peut être un indicateur important de la nécessité pour le CSA d'améliorer son travail de collecte et de diffusion des informations. Les résultats des enquêtes de Ouédraogo et al. (1989) montrent que 66 % des producteurs, 44 % des commerçants et 37 % des consommateurs pensent que les prix annoncés à la radio reflètent la situation réelle des marchés. Cependant, pour ce qui concerne les prix publiés dans le "Soleil", 67 % des commerçants et 75 % des consommateurs doutent de

leur exactitude, ce qui indique un degré de confiance moins élevé dans les prix annoncés.

La comparaison des données sur les prix des céréales collectées dans le Bassin Arachidier par le CSA et par l'ISRA dans le cadre du programme de commercialisation des céréalèes révèle que, pour le mil et le maïs, le CSA a annoncé des prix au producteur plus élevés et des prix au consommateur plus bas que ceux relevés par l'ISRA. Cependant, les prix collectés par le CSA et l'ISRA durant la période d'évaluation n'étaient pas significativement différents.

6.5. Suggestions des Acteurs pour une Amélioration du Système d'Information sur les Marchés

Selon Ouédraogo et al. (1989), les acteurs des marchés aimeraient obtenir les améliorations suivantes :

a) annonce et publication des prix plus d'une fois par semaine ;

b) une meilleure information des acteurs des marchés concernant l'existence et les objectifs du système d'information sur les marchés ;

c) utilisation des autres langues nationales à la radio et dans le "Soleil" ;

d) annonce et publication des prix de gros et des prix du riz importé et du riz local.

Le système d'information mis en oeuvre par le CSA est en effet un pas important vers une plus grande transparence des marchés du Sénégal. Mais le CSA devrait développer une méthode rationnelle d'information sur le niveau des stocks ainsi que sur les prévisions de superficies et de production. Il devrait aussi envisager d'annoncer les prix à la télévision comme au Mali (Dembélé, Staatz, et Egg, 1990). Enfin, comme le recommande Egli (1989), le CSA devrait mener une campagne d'information en direction des producteurs, commerçants et consommateurs pour expliquer la valeur potentielle de l'information sur les prix.

7. COMMERCE DU RIZ AU NIVEAU DE LA SENEGAMBIE

La Gambie et le Sénégal sont membres de la CEDEAO dont les principaux objectifs sont l'harmonisation des politiques agricoles des pays membres et la convergence progressive vers la création d'une zone de libre échange. En 1989, Ndoye, Ouédraogo et Goetz ont entrepris des recherches pour déterminer l'importance du commerce du riz au niveau de la Sénégambie. Les objectifs de l'étude étaient de déterminer les facteurs qui motivent ce commerce, de quantifier le volume de riz réexporté de la Gambie au Sénégal et de mesurer les effets des écarts de prix sur la sécurité alimentaire et le bien-être des ménages. Les résultats ont montré que le riz faisait l'objet de contrebande de la Gambie au Sénégal à cause d'un manque de coordination des politiques des deux pays, avec la conséquence que les politiques nationales de prix ont eu des effets inattendus. Les principales conclusions de cette recherche peuvent se résumer en trois rubriques : les facteurs qui motivent le commerce du riz au niveau de la Sénégambie, la quantité de riz réexploitée de la Gambie au Sénégal et les effets des écarts de prix sur la sécurité alimentaire et le bien-être des ménages.

7.1. Facteurs Motivant le Commerce du Riz en Sénégambie

Ce sont notamment :

a) La situation de l'offre et de la demande de céréales dans les deux pays : En 1983, le projet "Jahally Pacharr de riziculture irriguée pour petits exploitants" était créé à 300 Km à l'Est de Banjul, droit vers le Sud à partir de Nioro du Rip au Sénégal. En 1986, 560 ha de terres irriguées (pompage) pour la double culture, 190 ha de riz de marée et 430 ha de riz pluvial amélioré étaient sous culture (Von Braun et al., 1989). Bien que ceci n'ait pas eu d'effet significatif sur la production globale de riz en Gambie (parce que la production de riz de crue baissait rapidement suite à des sécheresses successives), il est probable qu'il ait pu avoir un impact significatif sur le commerce frontalier. La concentration du surplus de production dans une petite zone géographique et les

bas prix offerts aux petits exploitants du projet par l'Union des Coopératives de Gambie constituaient un bon créneau pour ceux qui étaient engagés dans le commerce frontalier du riz.

b) Les politiques de prix et de commercialisation des gouvernements : Le Sénégal a relevé (puis baissé) le prix officiel du riz au consommateur et maintenu l'approvisionnement des marchés par la CPSP. En 1985, le gouvernement gambien a lancé un Programme de Redressement Economique pour stabiliser la situation critique de la balance des paiements et réaménager les politiques afin d'encourager une croissance économique soutenue. L'une des premières mesures prises a été de libéraliser les importations de riz et la distribution interne (Radelet, 1990). Le secteur privé était devenu libre d'exploiter tout écart de prix entre les deux pays résultant des politiques fiscales.

c) Politique de taux de change et disponibilité de devises : En janvier 1986, dans le cadre du Programme de Redressement Economique, le gouvernement gambien a fait flotter le dalasi en établissant un marché interbanques de devises. Ainsi, non seulement les commerçants étaient légalement autorisés à importer du riz vers la Gambie, mais ils pouvaient aussi obtenir autant de devises qu'ils voulaient au taux de change du marché.

d) Les performances des systèmes de commercialisation dans la livraison du riz importé dans la capitale et à l'intérieur du pays : En Gambie, avant le Programme de Redressement Economique, les pénuries de riz étaient courantes en raison du manque chronique de devises. Une fois qu'on avait fait flotter le dalasi et libéralisé les importations et la distribution du riz, on pouvait s'approvisionner facilement partout dans le pays, mais à des prix deux fois supérieurs à ceux qui prévalaient avant la libéralisation (en termes nominaux). L'offre assurée de riz dans les marchés locaux a été un facteur important qui a encouragé les producteurs gambiens à augmenter les superficies cultivées en arachide pendant le

Programme de Redressement Economique. Au Sénégal, la CPSP distribue le riz importé à travers un réseau de quotataires. Les marges officielles nettes sont fixées par le gouvernement et un respect rigoureux de ces marges mènerait généralement les commerçants à des pertes (Morris, 1988). En 1986, le Sénégal a commencé à libéraliser progressivement les importations de riz en permettant à quatre sociétés privées d'importer 85.000 tonnes de riz (c'est-à-dire 25 % des importations totales de la CPSP). Mais l'expérience n'a pas réussi et en 1987 la CPSP reprit contrôle de la totalité des importations de riz (Lambert, 1989).

e) Les goûts et préférences du consommateur : Le consommateur sénégalais préfère le riz brisé à 100 % (Siam) de Thaïlande à celui du Pakistan ou de la Birmanie. De juillet 1985 à août 1987, le riz thaïlandais représentait 66 % des importations en Gambie et 50 % des importations au Sénégal.

f) Capacités d'appliquer la loi : La frontière sénégalo-gambienne est très poreuse et l'interdiction de toute importation non autorisée entre les deux pays serait d'un coût prohibitif. De plus, au Sénégal, l'influence des chefs religieux facilite l'introduction de produits gambiens dans les marchés sénégalais.

7.2. Quantités de Riz Réexportées de la Gambie au Sénégal

Sur la base de la production et des importations de riz pendant la période 1985-87, et en supposant que la consommation de riz par tête d'habitant est la même dans les deux pays, la quantité moyenne de riz réexportée de la Gambie au Sénégal est de 55.553 tonnes. Egg et al. (1989) estiment que ces réexportations étaient "de plus de 65.000 tonnes en 1986 et 1987".

7.3. Effet des Ecarts de Prix sur la Sécurité Alimentaire et le Bien-Etre des ménages

Le Sénégal a relevé son prix officiel au consommateur de 130 à 160 FCFA/Kg en janvier 1985 et l'a baissé à 130 FCFA en 1988.

Dans le Sud-Est du Sénégal et en Haute Casamance, 90 % du riz acheté provient de la Gambie. Dans le Sud et le Sud-Ouest du Bassin Arachidier, les achats provenant de la Gambie représentent 76 % du total acheté.

Sur la base de la quantité de riz achetée dans le Bassin Arachidier, il apparaît qu'en achetant du riz provenant de la Gambie au lieu du riz officiellement importé par le Sénégal, le ménage rural parvient à économiser 7.000 FCFA en moyenne (Ndoye, Ouédraogo, et Goetz, 1989). Même après la réduction du prix du riz au consommateur au Sénégal, le prix du riz en Gambie était toujours inférieur dans les marchés ruraux situés le long de la frontière sénégambienne.

8. CONCLUSIONS

Comme l'a montré cette étude, la politique des prix visant à augmenter la production n'est pas un instrument très efficace pour stimuler une augmentation significative de l'offre globale de céréales locales. D'autre part, les programmes du CSA et de la SAED visant à stabiliser les prix et assurer des débouchés aux producteurs n'ont pas été très efficaces. Ceci limite l'impact de ces organismes publics dans la réduction de la variabilité des prix et des revenus dans le sous-secteur des céréales locales. Cela a probablement influencé le GRS à tenter une nouvelle expérience en 1988 qui consiste à ne plus fixer les prix du mil et du maïs aux producteurs et à ne plus précauniser aucun projet de stabilisation des prix de la part du CSA.

Il serait intéressant d'étudier le comportement des acteurs des marchés avec ce nouveau système, particulièrement l'allocation des ressources par les marchés et l'impact sur les marges de commercialisation et les transferts des céréales locales des zones excédentaires aux zones déficitaires. Nous pensons que le prix plancher des céréales locales était trop élevé puisqu'il n'était pas ajusté suivant la taille de la récolte. Les analyses futures permettront d'éclaircir davantage la question à partir des prix réels aux producteurs collectés après octobre 1988. De plus, des

études futures examineront certaines options concernant la politique des prix axée sur les intrants qui pourront, ceteris paribus, avoir un meilleur impact sur l'augmentation globale de l'offre de céréales.

Par ailleurs, un important objectif de la NPA et du Plan Céréalier est de substituer le riz importé aux céréales locales. Ceci requiert que les céréales locales soient stockées de manière adéquate et rentable. L'étude a montré que le secteur privé compte essentiellement sur les sources informelles pour avoir accès au capital. Dans ces conditions la rentabilité du capital investi dans le stockage à court terme n'est pas excessif, mais le stockage à long terme n'est pas rentable puisqu'il produit des marges nettes négatives. Pour ces raisons, le retrait total du gouvernement du sous-secteur des céréales locales peut avoir des effets négatifs. Le gouvernement a encore un rôle à jouer pour faciliter le fonctionnement du sous-secteur, particulièrement en fournissant du crédit à court terme pour le stockage privé et la création d'infrastructures qui sont importants pour améliorer la concurrence des céréales locales par rapport au riz importé. Pour ce faire, il est nécessaire, entre autres, de coordonner les politiques agricoles entre la Gambie et le Sénégal. Les transactions entre ces deux pays ont besoin d'être suivies en permanence pour donner aux décideurs un feedback sur les effets imprévus des politiques nationales de prix.

Isra
bp 3120
Dakar
Sénégal

UNIVAL
documentation
et éditions
scientifiques agronomiques